

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

BUREAUX : RUE NAIN.

ABONNEMENTS :
R OUBAIX-TOURCOING : Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr.
LE NORD DE LA FRANCE : Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES : 20 centimes la ligne
RECLAMES : 25 centimes
— On traite à forfait. —

Heures de départ des trains : Roubaix à Lille, 5 17, 7 02, 8 12, 9 48, 11 37, m., 12 26, 1 56, 3 42, 5 11, 6 45, 7 38, 9 36, 11 41, n. — Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 08, 8 43, 10 13, 11 23, m., 1 45, 2 46, 4 58, 5 38, 8 18, 10 23, 11 31, n. Lille à Roubaix, 5 20, 6 50, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 7 55, 10 05, 11 45. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 10, 6 58, 8 03, 9 41, 11 27, 1 47, 3 33, 5 02, 6 06, 7 28, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 6 43, 7 53, 9 31, 11 18, 12 05, 3 21, 4 50, 5 57, 7 40, 9 40.

PROPRIÉTAIRE GÉNÉRAL
M. SARRON ET
ANNONCES : A ROUBAIX, chez M. SARRON, rue du Journal, n° 10. A LILLE, chez M. SARRON, rue Grande-Chaussée, n° 10. A TOURCOING, chez M. SARRON, rue de la Bourse, n° 4. A BRUXELLES, chez M. SARRON, rue de la Harpe, n° 10. A PARIS, chez M. SARRON, rue de la Harpe, n° 10.

BOURSE DE PARIS	
DU 5 JUILLET	
3 0/0	56 171/2
4 1/2	81 ..
Emprunt 1871	90 65
Emprunt 1872	91 60
DU 7 JUILLET	
3 0/0	56 25
4 1/2	81 75
Emprunt 1871	90 87 1/2
Emprunt 1872	91 65

ROUBAIX, 7 JUILLET 1873

Le conseil supérieur du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, chargé de rechercher de nouvelles sources d'impôt pour combler le déficit prévu pour l'année 1874, n'a pas eu la main heureuse. Ses résolutions, ont produit quelque émoi. Nous savons bien que chaque industrie est disposée à exagérer ses souffrances, et que l'amour du lucre étouffe quelquefois le patriotisme; mais les réclamations qui déjà s'élevaient nous semblent en partie justifiées.

Ainsi, une lettre de la Chambre syndicale des fabricants de soieries de Lyon, adressée à la Chambre de commerce, démontre assez clairement que la perception du 5 0/0 sur les tissus serait impraticable pour les soieries. La Chambre syndicale a commis, il est vrai, une erreur, ou plutôt le télégraphe la lui a fait commettre; ce n'est pas d'un impôt *ad valorem* qu'il s'agit, comme elle l'a cru, mais d'un droit spécifique. Si cette partie de l'argumentation de la Chambre syndicale est à retrancher comme reposant sur une erreur matérielle, l'ensemble de ses autres observations n'en est pas moins concluante; elles se recommandent, en tous cas, à l'attention de l'Assemblée, qui n'est pas obligée de s'en tenir aux calculs et aux propositions du conseil supérieur du commerce; appelé à fournir des éléments budgétaires au ministre des finances.

La Chambre syndicale de la fabrique lyonnaise a adressé à la Chambre de commerce de Lyon la lettre suivante, pour protester contre le nouvel impôt projeté sur les tissus.

Lyon, le 2 juillet 1873.
Monsieur le président de la Chambre de commerce de Lyon,
A la nouvelle du projet d'impôt sur les tissus, proposé par le conseil supérieur du commerce, la fabrique lyonnaise, a retrouvé les émotions pénibles qui l'avaient agitée pendant la discussion de la loi sur les matières premières. Ce projet nous a d'autant plus surpris, que cet impôt et le système de perception par l'exercice vers lequel le conseil supérieur du commerce semble incliner aujourd'hui, ont déjà été étudiés l'année dernière et repoussés à une forte majorité par l'Assemblée nationale. Notre intention n'est pas de traiter ici la question au point de vue général; nous n'aurions qu'à nous reporter à la discussion du 9 juillet 1872; nous voulons seulement, par quelques considérations particulières, faire ressortir tous les dangers, toutes les impossibilités d'application que l'impôt sur les tissus rencontrerait dans l'industrie des soieries.
L'organisation de la fabrique lyonnaise revêt, en effet, un caractère tout à fait spé-

cial; elle ne ressemble en rien à l'organisation des autres industries textiles, celle du coton, par exemple, dont les métiers sont presque toujours concentrés dans de grands établissements. Là, le fisc peut assez facilement atteindre la production qui est prise sur le fait; mais il n'en est pas ainsi pour la fabrique des soieries, dont les métiers sont disséminés en une foule de petits ateliers. Sur les cent vingt mille métiers qu'elle met en mouvement, à peine pourrait-on en compter dix à douze mille agglomérés en fabrique.

L'industriel lyonnais n'est, à proprement parler, qu'un entrepreneur. Il distribue les matières destinées à être mises en œuvre dans les ateliers isolés; et ce qu'on appelle à Lyon magasin du fabricant, n'est qu'un bureau de distribution pour ces matières, en même temps qu'un comptoir de vente. Il ne s'y fait aucune manipulation; toutes les opérations de la soie, depuis la teinture, le dévidage, l'ourdissage jusqu'à l'appret du tissu, s'effectuent au dehors, non pas seulement dans la ville même, mais encore dans les huit ou dix départements circonvoisins, où la fabrique, sous la pression de la concurrence étrangère, a dû aller chercher le bon marché de la main d'œuvre et l'économie de production. L'Isère, l'Ain, le Jura, la Loire, la Saône-et-Loire, la Drome, l'Ardeche, la Vaulsuse, la Savoie et la Haute-Savoie renferment ainsi plus de quatre vingt mille métiers, la plupart occupés par les femmes et disséminés à ce point que chaque habitation n'en compte souvent qu'un seul.

Que d'employés ne faudrait-il pas pour surveiller efficacement une industrie aussi fractionnée?

Quant à exercer le fabricant lui-même, ce mode est-il plus pratique? nous ne le croyons pas. L'ouvrier n'a aucune époque déterminée pour rendre son ouvrage; il apporte sa pièce au magasin du fabricant dès qu'elle est terminée; l'étoffe rentre donc tous les jours, à toute heure, et il faudrait un agent établi en permanence, à poste fixe, dans chacune des quatre ou cinq cents maisons de fabrique de Lyon. Et encore ce contrôle serait-il tout à fait illusoire pour toutes les étoffes produites à la campagne; rien n'empêcherait le fabricant d'expédier directement ses étoffes sur les places de consommation sans les faire passer par son magasin. La porte serait toute grande ouverte à la fraude.

Il est, en outre, certaines catégories d'étoffes telles que les foulards, les tulles, les crêpes, etc., représentant un chiffre considérable qui, à peine rentrées du tissage, se découpent en une infinité de morceaux pour former des cravates, des fichus, etc., etc.; comment timbrer cette multiplicité de coupes?

L'application du droit *ad valorem* proposé par le conseil supérieur du commerce rencontrerait des obstacles non moins insurmontables, créés par la variété infinie des articles de soieries. Le prix des tissus varie de 1 fr. 50 jusqu'à 30 fr. le mètre, et dans un même genre d'étoffe, le taffetas noir, par exemple, le même prix se trouve représenté dans quatre ou cinq catégories d'étoffes qui se différencient seulement par la qualité de la matière, la différence de la teinture, et le plus ou moins de perfection dans la fabrication.

Il en est de même pour tous les autres tissus, et un classement sérieux par catégorie est matériellement impossible pour les soieries. Quant à un droit spécifique, il n'est pas plus admissible, car le poids n'est pas un élément de valeur dans les étoffes de soie; il varie suivant la nature du tissu, la surcharge à la teinture, etc.; et les tissus les plus légers sont parfois les plus

chers. Enfin, chaque saison amène des créations nouvelles par les caprices de la mode, par le goût du jour; un classement, fut-il exact à un moment donné, serait continuellement à refaire. Que de complications, que d'impossibilités flagrantes, et ce ne sont pas les seules.

La vérification du timbre à la sortie pour le remboursement des droits perçus exigera des délais, des formalités sans nombre, sources de continuel conflit entre l'exportateur et le fisc; ces délais, ces formalités éloigneront infailliblement de notre marché les acheteurs étrangers.

Ce danger est un de ceux qui, l'année dernière, ont fait repousser le système des drawbacks; il subsiste tout entier pour l'impôt des tissus; l'exportation ne sera plus possible que pour les maisons assez puissantes pour avoir des comptoirs à l'étranger, et notre place perdrait du même coup cet avantage qu'elle a d'être visitée par les acheteurs du monde entier venant choisir eux-mêmes leurs étoffes, sans qu'il ait besoin d'aller les exporter sur les marchés de consommation.

Enfin, les vérifications seules auxquelles les étoffes se trouveront soumises à la frontière feront une dépréciation notable à des tissus délicats comme les soieries, que le moindre froissement, défilage et qui exigent des précautions infinies d'emballage.

Il est encore d'autres arguments que nous pourrions invoquer contre l'impôt des tissus; nous les passerons sous silence, parce que ceux qui précèdent nous semblent décisifs. Nous ajouterons seulement une dernière considération.

La fabrique lyonnaise exporte plus des trois quarts des étoffes qu'elle produit; la consommation intérieure, qui a beaucoup baissé depuis nos derniers désastres, n'arrive certainement pas aujourd'hui à cent millions de francs.

L'impôt de 5 0/0 proposé par le conseil supérieur du commerce produirait donc au plus 5 millions; ce chiffre même ne serait très-probablement pas atteint par suite des fraudes nombreuses que l'exercice ne pourrait pas réprimer dans les campagnes et même à Lyon, et c'est pour un résultat si minime, diminué encore par des frais de perception considérables, qu'on porterait le trouble dans toute une industrie, la plus éminemment nationale des industries françaises, dans une industrie déjà surchargée par des impôts qui la saisissent de toutes parts, notamment par l'impôt des patentes qui l'atteint dans des proportions que le législateur n'avait pas prévues!

La fabrique lyonnaise proteste donc énergiquement contre tout impôt contre les tissus. Elle proteste parce que cet impôt, très-peu productif pour le Trésor, est incompatible avec son organisation, avec sa nature même, parce qu'il la frapperait dans ses exportations, c'est-à-dire dans la source même de sa vitalité.

Nous prions la Chambre de Commerce de Lyon de prêter, une fois de plus, le bienveillant appui qu'elle a toujours si libéralement accordé à cette industrie des soieries qui contient en elle le sort de notre ville et de la région qui l'entoure.

Veillez, etc.
Le président de la chambre syndicale,
AUDBERT.

La discussion de samedi au conseil du commerce a principalement porté sur un amendement présenté par M. Kolb-Bernard, dont voici à peu près le sens :

Le conseil, sans repousser le principe de l'impôt, considérant que des études préalables sont nécessaires, prie le gouvernement

de faire procéder à ces études et ajourne le vote jusqu'à ce que le résultat en soit connu.

A la place de ces mots : « sans repousser le principe », qui se trouvaient dans le premier paragraphe, un membre du conseil demandait qu'on substituât ceux-ci : « le conseil réservant le principe ».

Cet amendement a été repoussé par 22 voix contre 17.

La commission des douze a déclaré prendre en son nom la rédaction présentée par M. Kolb-Bernard. Elle a seulement proposé de rédiger ainsi le premier paragraphe :

« Le conseil supérieur acceptant le principe de l'impôt ».

Elle voulait, en outre, qu'on retranchât du dernier paragraphe, c'est-à-dire les mots : « et ajourne le vote jusqu'à, etc. ».

Après avoir entendu un certain nombre d'orateurs, le conseil a adopté le premier amendement par 22 voix contre 18. Il a rejeté le second par 20 voix contre 18.

ROUBAIX -- TOURCOING ET LE NORD DE LA FRANCE

Hier, vers 5 heures 1/2, avait lieu l'inauguration solennelle du cercle catholique d'ouvriers, situé Grande-Rue, n° 126.

Le local du cercle, que nous avons visité avec le plus grand intérêt, est parfaitement approprié au but qu'il est destiné à remplir : les salles sont vastes et bien aérées; un jeu de boules, une buvette, un billard, tous les amusements possibles sont disposés pour le plus grand agrément des sociétaires; enfin, pour que l'âme y ait aussi sa part, une chapelle a été ménagée au second étage, et, chaque dimanche, M. le doyen de Saint-Martin, dont le zèle se multiplie, préside un exercice religieux et fait une courte instruction. On peut voir par ce rapide aperçu que rien n'a été négligé dans l'installation de ce nouveau cercle d'ouvriers, appelé à faire le plus grand bien dans notre cité si active et si populeuse.

Plus de quatre cents personnes, ouvriers, contre-maîtres, employés, chefs d'industrie et commerçants, se pressaient dans le jeu de boules, approprié pour la circonstance et décoré de guirlandes de feuillage, d'écussons et de drapeaux.

L'assemblée était présidée par M. le Grandeur Mgr Monnier, évêque de Lyon, et par M. le Comte de Rougé, délégué du comité central de Paris et plusieurs membres du comité de Lille. La séance a été ouverte par la Société chorale du Cercle, qui a fort bien exécuté le beau chœur : *Les martyrs aux Arènes*. M. Thibaut, ouvrier ourdisseur, a dit ensuite avec beaucoup d'âme un chant qui nous a vivement impressionné et qui est intitulé *le Cantique des ouvriers*.

On voyait aussi sur l'estrade d'honneur, M. le Comte de Rougé, délégué du comité central de Paris et plusieurs membres du comité de Lille.

La séance a été ouverte par la Société chorale du Cercle, qui a fort bien exécuté le beau chœur : *Les martyrs aux Arènes*. M. Thibaut, ouvrier ourdisseur, a dit ensuite avec beaucoup d'âme un chant qui nous a vivement impressionné et qui est intitulé *le Cantique des ouvriers*.

M. Edouard Desbouvries, directeur de tissage, président du Cercle, s'est alors levé et s'est exprimé en ces termes :

Monseigneur, Messieurs. Au nom des membres du Cercle catholique d'ouvriers, que nous avons l'honneur de représenter, nous venons, Monseigneur, déposer aux pieds de Votre Grandeur notre vive reconnaissance pour le bon accueil que nous éprouvons de vous posséder au milieu de nous pour présider cette fête d'inauguration.

Nous les comprenons tous, notre espoir est en Dieu : Si le Seigneur n'est pas le fondateur de notre Société, c'est en vain que les hommes travailleront à l'éduquer.

Notre pauvre France, si cruellement éprouvée, ne peut retrouver sa place dans le monde qu'en reprenant ses anciennes traditions religieuses.

Aidés des conseils et de la direction de notre bien-aimé doyen, toujours si dévoué aux bonnes œuvres, nous travaillerons sans relâche à la régénération de notre beau pays. Nous aurons toujours devant les yeux notre chère devise : *In hoc signo vinces*. Loin de rotir de la croix, nous la porterons avec honneur sur notre poitrine; son étendard sera toujours le signe de notre ralliement.

Nous sommes heureux et fiers de voir les membres du clergé et les chefs d'établissement s'unir à nous dans cette fête de famille; — nous les en remercions bien sincèrement.

Nous profitons de l'occasion pour acquiescer une dette de reconnaissance. Nous avons tous admiré le zèle infatigable de notre cher Président, M. L. Scrépel-Christien; c'est à lui et à toute la commission, qui l'a si puissamment secondé, que nous devons d'être aujourd'hui réunis.

Puisse notre reconnaissance et notre amour faire oublier toutes leurs fatigues; — nous nous efforcerons de marcher toujours dans la noble voie qu'ils nous ont tracée. (Applaudissements.)

Puisse nous voir dans un prochain avenir s'accroître la fusion des patrons, des employés, des ouvriers, (bravos), tous s'aimant comme des frères, n'ayant qu'une ambition : la gloire de Dieu. (Applaudissements.)

Veillez, Monseigneur, tenir nos résolutions. Avant de terminer, permettez-nous de vous prier d'être l'interprète de tous nos sentiments auprès de notre vénérable archevêque.

Daignez aussi faire savoir à notre Souverain Pontife ce que vous avez vu à Roubaix, combien les membres du Cercle catholique des ouvriers seraient heureux d'apporter des consolations à ce cœur de père, si cruellement éprouvé. Dites-lui que nous marcherons toujours sous ses drapeaux et que nous lui sommes dévoués à la vie, et à la mort. Vive Pie IX ! (Applaudissements réitérés. Cris de Vive Pie IX !)

M. L. Scrépel-Christien, président du Comité de l'Œuvre des Cercles catholiques ouvriers de Roubaix, a prononcé ensuite le discours suivant :

Monsieurs. Au début de ce discours, je songe, je crois, l'interprète de toute l'Assemblée en priant Monseigneur de Lydda et M. le Comte de Rougé de vouloir bien agréer l'hommage de nos profonds et respectueux remerciements.

La présence de Monseigneur de Lydda, qui malgré les nombreuses sollicitudes de son ministère pastoral, daigne venir présider cette fête de famille, est pour nous un encouragement précieux et sera, nous l'espérons, une source de bénédictions fécondes. Quant à vous, M. le Comte, venu exprès de Paris pour la cérémonie qui nous rassemble en ce beau jour, les distances n'ef-

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 8 JUILLET 1873

— 33 —

LE BAPTÊME DU SANG

PREMIÈRE PARTIE

XIII — (Suite)

Elle fit à la hâte un petit paquet de ses effets les plus propres, les plus faciles à emporter, mit dans sa poche les quelques écus économisés à grand-peine sur les petits cadeaux qu'on lui faisait, et, triste à mourir, bourrelée de remords, mais persuadée, toutefois, qu'elle faisait en ce moment la seule chose qu'elle pût faire, elle s'agenouilla sur le seuil de la chambre où dormaient son père et sa mère, et dans une prière ardente, que Dieu seul entendit, leur demanda pardon du chagrin qu'elle leur avait causé... de celui qu'elle leur causerait encore. Puis, nu-pieds, pour faire moins de bruit, elle descendit l'escalier, aux vieilles marches vermouluës, qui craquaient, entra dans la cour, et passa lestement la chaîne au collier de Turc, qui aurait pu la trahir en la suivant. Elle ouvrit alors, avec toutes les précautions, la porte qui donnait sur

le chemin, et la referma doucement derrière elle.

Elle s'arrêta un moment, incertaine encore, toute tremblante, en face d'un avenir inconnu et terrible, et par un mouvement instinctif, plus fort que sa volonté, elle se retourna une dernière fois vers la maison paternelle, la maison abandonnée, où elle avait si longtemps vécu, pure, innocente, heureuse.

— Mon Dieu ! murmura-t-elle, comme ils seront donc malheureux demain !... mais tout le monde n'est-il pas malheureux ? ajouta-t-elle en essuyant ses larmes avec un geste dur et violent.

Elle prit à travers la lande, coupant au plus court, et piqua droit sur la maison de la Gauloise. Elle sentait bien qu'en ce moment elle n'avait pas d'autre asile.

XXV

C'était une nuit sans lune et sans étoiles. Des nuages épais, courant bas, cachaient l'azur du ciel. Plus d'une fois elle eut peur; plus d'une fois elle s'arrêta, inquiète, frissonnante, l'oreille tendue, l'œil vague, perdu dans l'espace, le cœur battant haut dans la gorge. Puis, après une halte de quelques secondes, qui lui rendait un peu de calme, courageuse, ardente, intrépide, elle reprenait sa marche, que, pendant un moment, rien n'interrompait plus.

Vers une heure du matin, elle arriva à l'entrée de l'espace de chaos formé de rochers brisés, de précipices béants,

à demi cachés par des végétations sauvages, et des terres ombragées de bouleaux et de chênes nains, au fond duquel Madeleine Trépiéd, qui ne voulait pas être sur le chemin de tout le monde, cachait le mystère de sa vie et de son art.

Le petit torrent qui traversait cette vallée infernale, grossi par les pluies des derniers orages, troublait seul le silence de la solitude et de la nuit. Marthe s'avança, lentement, avec circonspection, à travers ce paysage tourmenté, sans pouvoir tout d'abord retrouver le sentier étroit envahi par des plantes trop vivaces. Enfin, elle vit la porte de la chaumière.

Elle s'arrêta un instant, puis frappa deux coups secs et résolus.

— On ne répondit point.

Elle frappa plus fort.

— Qui va là ? demanda enfin, de l'intérieur, une voix rauque qui n'était point celle de la Gauloise, et qui n'était, même pas une voix de femme.

En même temps, des pas retentirent de l'autre côté de la porte.

— C'est moi, Marthe, répondit la jeune fille...

— Quelle Marthe reprit la voix; je ne vous connais pas.

— Marthe Lormeau, celle qui vint l'autre jour consulter Madeleine... — Ah ! c'est vous, mademoiselle ? bien ! je vais vous ouvrir tout de suite ! La porte s'ouvrit ou plutôt s'entre-bâilla, et Marthe vit en face d'elle dans

la pénombre incertaine que rayaient les lueurs douteuses d'une lanterne sourde, un homme de petite taille, mais large d'épaules et, comme on dit, bâtin force, qu'elle reconnut tout aussitôt pour l'étrange personnage répondant au nom de Jéricho, qui servait de second à la Gauloise, et qui l'assistait dans ses opérations cabalistiques.

— Jéricho — car c'était bien lui — dirigea sa lanterne de façon à projeter ses rayons droit au visage de Marthe.

— Ah ! si j'o vous attendais... mademoiselle ! fit-il en ouvrant la porte toute grande, et en s'effaçant pour laisser passer la jeune fille.

— Eh, bien ! me voilà pourtant, monsieur Jéricho !... mais votre maîtresse n'est donc pas ici ? dit Marthe, n'apercevant pas la Gauloise dans la pièce où elle venait d'entrer.

— Non, mademoiselle, pas en ce moment. Jéricho, qui enveloppa la jeune fille d'un regard investigateur et singulièrement intelligent.

Elle a été appelée hier soir à Cherbourg, auprès d'une jeunesse qui se trouve dans la peine... mais elle ne tardera pas à revenir... Je l'attendrai d'un moment à l'autre. Elle devrait même être ici.

Marthe fit quelque pas dans la salle, et déposa son petit paquet sur une épaule, tandis que Jéricho fermait la porte avec un empressement joyeux.

Il ravint ensuite à la jeune fille, et touchant ses mains :

— Comme vous avez froid ! lui dit-il.

— La nuit n'est pas chaude sur la bruyère.

Tout en parlant, elle ramassa les deux bouts de son tartan de laine, et les croisa sur sa poitrine et sur ses bras qui frissonnaient.

— Attendez ! je vais vous réchauffer, moi ! dit Jéricho; et joignant l'acte à la parole, il jeta dans la cheminée une pleine brassée de branches menues et sèches, qui s'embrasèrent tout en pétillant.

Marthe s'assit sur un siège assez bas, et tendit à la flamme vive et claire ses longues mains pâles et amaigries. Elle se chauffait avec une sorte d'avidité sensuelle, que son état de santé excusait et justifiait. Les reflets rougâtres du foyer couraient sur son visage expressif et mobile, et, en les mettant ainsi en pleine lumière, faisaient valoir ses traits fins et purs.

Jéricho s'était assis sur ses talons, à quelque distance. Il se taisait, et la regardait de ses deux grands yeux noirs, fixes et brûlants.

Cependant la douce flamme fit bientôt sentir à Marthe son heureuse influence peu à peu, ses nerfs, si violemment surexcités, se détendirent; un incarnat charmant anima sa joue, et, malgré ses chagrins, elle ne put se défendre d'un sentiment de bien-être, tout à fait instinctif, mais qui n'en était pas moins réel.